

Bulletin élaboré dans le cadre du réseau de surveillance Bassin Sud-Ouest, sur la base des observations réalisées par la FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture de la Corrèze, de la Dordogne et du Lot, la station expérimentale de Creysse, les coopératives LIPEQU / COOPCERNO / PROMONOIX / LA PERIGOURDINE / UNICOQUE / CAPEL / VAL GAUSSE.

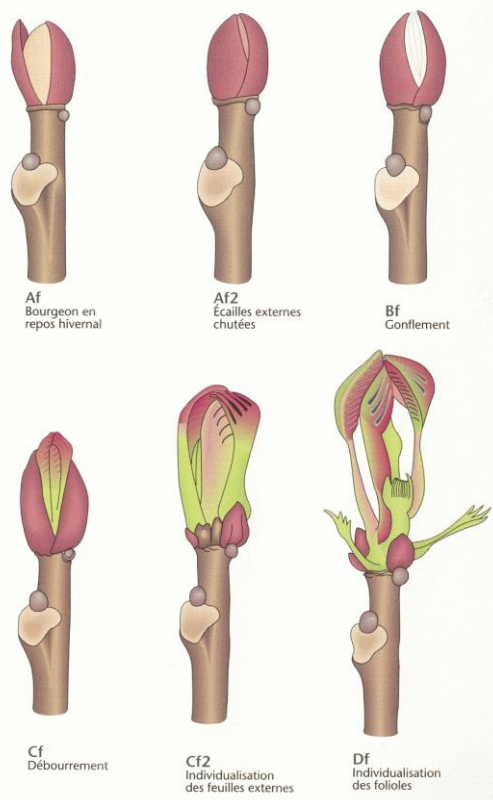
Bulletin disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/> (Nos publications > Conseils de saison > Bulletins de Santé du Végétal), sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> (Rubrique : Publications) et sur les sites des Chambres Régionales d'Agriculture et DRAAF d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes

Abonnement gratuit sur simple demande à accueil@limousin.chambagri.fr

STADE PHENOLOGIQUE

La variété très précoce Serr est au stade Bf « gonflement », les autres variétés sont en dormance hivernale.

Stades phénologiques du noyer (*Juglans regia* L.)
Inflorescence femelle



COCHENILLES

• Lécanine du cornouiller (*Eulecanium corni*)

Cette cochenille hiverne au deuxième stade larvaire. Les larves de couleur rouge brun non protégées sont réparties sur la plante hôte. Dès le printemps, elles se déplacent pour se fixer sur les jeunes rameaux, où elles forment leur bouclier.

Bulletin de Santé du Végétal – NOIX Corrèze-Quercy-Périgord N°2 – 13/03/2012 - Page 1 sur 3

REPRODUCTION INTEGRALE DE CE BULLETIN AUTORISÉE - Reproduction partielle autorisée avec la mention « Extrait du Bulletin de Santé du Végétal Noix Corrèze-Quercy-Périgord 2012 N°2, consultable sous <http://www.limousin.synagri.com/> »

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Monsieur Joël SOURSAC
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin
Boulevard des Arcades
87 060 LIMOGES CEDEX
accueil@limousin.chambagri.fr
05 55 10 37 90

REFERENT FILIERE ET REDACTEUR DU BULLETIN :

Sandra LAVAL
FREDON LIMOUSIN
Coord. : Chambre d'Agriculture de la Corrèze
ZI CANA – 19 100 BRIVE
sandra.laval@gmail.com
05 55 86 32 33



Source Photo : FREDON Limousin



Source Photo : SENURA

Larves de Lécane du cornouiller

La cochenille adulte pond de très nombreux œufs (1 500 à 2 000) sous son bouclier. Après leur éclosion, les larves se déplacent entre fin mai et fin juillet vers les jeunes branches, les pousses et les jeunes feuilles sur lesquelles elles se fixent.

En cas de forte attaque, les organes végétaux les plus touchés sont recouverts de miellat et de fumagine. Dans les cas extrêmes, cela peut conduire à un blocage de l'assimilation puis à une réduction de la croissance.

Observations :

En parcelles infestées l'an passé (présence de fumagine sur les feuilles), **on observe actuellement la présence de larves de stade L2 sur rameaux** (voir photo ci-dessus). L'observation de ce stade larvaire nécessite l'utilisation d'une loupe binoculaire. On peut aussi détecter la présence de cette cochenille par l'observation de vieilles carapaces brun acajou laissées par les femelles au cours de la campagne précédente.

•Cochenilles blanches du mûrier (*Pseudaulacaspis pentagona*)

Les cochenilles blanches du mûrier hivernent sous forme de femelle fécondée (de couleur jaune orangée) sous de petits boucliers blancs, parfois accompagnés de follicules mâles ayant l'aspect de sciure blanche qui bouge au vent. La ponte débute généralement fin mars. Les éclosions de première génération s'effectuent de fin-avril à début mai. Les jeunes larves se répartissent sur l'arbre et sécrète un bouclier cireux. Il y a 2 à 3 générations par an selon les conditions climatiques.

En parcelles infestées, ces cochenilles envahissent les charpentières et forment d'épais encroûtements blanchâtres. Elles peuvent sensiblement affaiblir les arbres.



Follicules mâles

boucliers blancs cachant les femelles

Source photos : INRA

Mesures prophylactiques :

En cas de foyers localisés sur quelques arbres, sur le tronc et à la base des charpentières, il est recommandé d'**intervenir mécaniquement : élimination et destruction des branches les plus envahies, brossage énergique ou décapage à l'aide d'eau** sous forte pression.

La taille et la fertilisation doivent être adaptées afin de ne pas créer de conditions favorables à leur développement (densité de végétation trop importante, humidité élevée, surfertilisation...)

ANTHRACNOSE

(*Gnomonia leptospyla*)

Des suivis biologiques sont conjointement réalisés par la station de Creysse, la structure LIPEQU et la FREDON Limousin. Plusieurs sites sont concernés : Creysse (46), Queyssac Les Vignes (19), Floirac (46), Anliac (24) et St Martial d'Albarède (24).

Les **suivis de maturation des périthèces** sur feuilles mortes permettent de prévoir le début des projections de spores. Le stade 6 (ascospores libres) correspond à un début possible de projections lors de tout épisode de pluie.

Le stade de sensibilité à l'antracnose est à partir du début d'apparition du stade Df.

Observations :

A ce jour, le stade de maturité n'a pas encore été observé.

Evaluation du risque :

Les conditions climatiques actuelles sont favorables à la maturité des périthèces et au développement des bourgeons. Toutefois, au vu des observations réalisées sur notre réseau (pas de périthèces au stade 6 et aucune variété au stade Df), **le risque de contamination est donc actuellement nul.**

Mesures prophylactiques :

En cette période hivernale, il est encore conseillé d'**éliminer les feuilles mortes contaminées afin de réduire l'inoculum d'antracnose**. Pour cela, réaliser un **broyage méticuleux** de celles-ci avec le bois de taille, de préférence en conditions sèches pour en augmenter l'efficacité. Dans les parcelles travaillées, leur enfouissement superficiel constituera un moyen de lutte satisfaisant.

**PROCHAIN BULLETIN :
FIN MARS 2012**



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.